



INFIRMIER CHEF D'ÉQUIPE EN SANTÉ COMMUNAUTAIRE (CSMPSV)

***Veuillez prendre note que vous devez présenter votre CV à chacun des concours dont vous rencontrez les exigences.**

Secteur :	Santé, Loisirs et Services sociaux
Supérieur :	Directeur adjoint à la Santé et à la Qualité
Lieu de travail :	Centre de Santé Marie-Paul Sioui Vincent 40, rue Chef Simon Romain

Statut :	Régulier à temps plein, syndiqué
Horaire :	35 heures par semaine : <ul style="list-style-type: none">• De soir pour la clinique Jeunesse. au besoin• À partir de 7h30, au besoin lors des cliniques de prélèvements
Début :	Mai 2017
Salaire :	Entre 24,99 \$ et 39,47 \$ de l'heure

Accessibilité :

- 1- Aux employés réguliers du CNHW syndiqués SECNHW;**
- 2- Aux membres de la Nation huronne-wendat;**
** SVP, indiquer votre numéro de bande pour faciliter le traitement du dossier*
- 3- Aux employés temporaires du CNHW;**
- 4- À la population.**

Sommaire :

Le titulaire du poste a la responsabilité administrative et clinique du personnel infirmier du CSMPSV. Il assume la responsabilité d'un ensemble de soins infirmiers en fonction des besoins biopsychosociaux des usagers ou de groupes de personnes qui lui sont confiés. Il évalue l'état de santé, détermine et assure la réalisation du plan de soins et de traitements infirmiers des usagers présentant des problèmes de santé complexes et/ou des dimensions biopsychosociales variées. Il prodigue les soins et les traitements infirmiers dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie.

Il assure la gestion des programmes de santé communautaire ainsi que l'amélioration continue de la qualité. Il participe à la réalisation et au contrôle des processus et des suivis d'indicateurs de qualité en regard des soins offerts à la clientèle.

- *Ce poste répond aux exigences d'Agrément Canada en matière d'amélioration continue de la qualité des services.*

Fonctions principales :

- Assumer la responsabilité des programmes de santé communautaire (SAD, Services courants, Sans rendez-vous, Services de première ligne);
- Collaborer à la réalisation des programmes;
- Planifier l'organisation du travail pour les programmes sous sa responsabilité;
- Assurer la qualité des soins et des services;
- Assumer la supervision du personnel infirmier au CSMPSV;
- Collaborer à l'amélioration continue de la qualité/sécurité - démarche d'agrément;



Date d'affichage : du 14 au 27 mars 2017, 16 h

- Exécuter d'autres tâches spécifiques à son poste.

Exigences :

- Membre en règle de l'Ordre des infirmiers et infirmières du Québec (une preuve de renouvellement est exigée à chaque année et doit être remise à la direction);
- Baccalauréat en sciences infirmières;
- 3 ans d'expérience pertinente;
- Maîtrise de la suite Office;
- Détenir un permis de conduire valide;
- Posséder un véhicule automobile;
- Connaissance de la culture huronne-wendat (un atout).

Qualifications à acquérir en cours d'emploi :

Réussir les formations : RCR, Oméga (si requis) et Programme de déplacement sécuritaire des bénéficiaires (PDSB).

Qualités requises :

Autonomie, capacité d'adaptation, capacité d'écoute, capacité à établir des relations interpersonnelles, capacité à établir une relation d'aide, capacité à travailler en équipe, confiance en soi, confidentialité, dynamisme, empathie, esprit d'analyse et de synthèse, initiative, jugement, leadership, rigueur, sens de l'observation, sens de la planification et de l'organisation, sens de la décision et sens des responsabilités.

La description de tâches détaillée est disponible en communiquant avec la Direction des ressources humaines aux coordonnées ci-dessous.

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae, une lettre de présentation portant le numéro du concours, leur diplôme et leur relevé de notes sous pli confidentiel à la Direction des ressources humaines avant la fin de l'affichage.

Conseil de la Nation huronne-wendat
Direction des ressources humaines
255, Place Chef Michel Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0
Ou par courriel à : rh@cnhw.qc.ca

SEULS LES CANDIDATS AYANT ÉTÉ RETENUS LORS DE LA PRÉ-SÉLECTION SERONT JOINTS POUR LES ENTREVUES

Seules les candidatures accompagnées des documents requis et répondant aux exigences du poste seront retenues après évaluation. Aucune demande d'emploi reçue après la date et heure de la fin de l'affichage ne sera considérée.

Le candidat sélectionné pourrait devoir se soumettre à une enquête d'antécédents judiciaires avant d'obtenir le poste. En déposant sa candidature pour un concours, le candidat accepte que son nom soit diffusé publiquement advenant qu'il ait obtenu la meilleure évaluation.

Le Conseil de la Nation huronne-wendat se réserve le droit de rejeter toutes les candidatures reçues et de n'embaucher aucun candidat, même celui ayant obtenu le meilleur résultat lors de l'entrevue pour le concours.